



# Formulaire de demande d'aide à l'acquisition d'un vélo électrique

## Coordonnées de l'acheteur

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Rue :

N°:

NP :

Localité :

Téléphone privé :

Téléphone prof. :

## Coordonnées de paiement

Nom du titulaire du compte :

CCP No :

Banque :

Siège :

N° d'IBAN :

## Caractéristiques de l'achat

Marque :

Type de vélo :  Lent

Rapide (45 km/h)

Montant de l'achat :

Date de l'achat :

## Magasin / Vendeur

Nom :

Localité :

Date :

Signature :

## **Annexes à fournir :**

- La facture originale d'achat
- Le permis de conduire du vélo électrique (de 14 ans à 16 ans)
  - Une preuve d'immatriculation du vélo électrique (45 km/h)

## **A retourner à :**

Commune de Noble-Contrée  
Avenue St-François 6 – CP 8  
3968 Veyras  
[administration@noble-contree.ch](mailto:administration@noble-contree.ch)  
Tél. +41 (0)27 564 63 00

## **Remarques :**

Le montant de l'aide sera versé sur le compte indiqué après examen du dossier.  
Le budget annuel dédié à cette action est limité, ne tardez pas à faire votre demande.

 **Règlement au verso**

# Conditions d'aide à l'acquisition d'un vélo électrique

Afin de promouvoir et d'encourager la mobilité douce, la Commune de Noble-Contrée propose dès 2019 un soutien financier à ses habitants lors de l'acquisition d'un vélo électrique.

Le budget annuel dédié à cette action est limité, ne tardez pas à faire votre demande. Le montant de l'aide sera versé sur le compte indiqué, après examen du dossier.

La commune prend à sa charge 10% du coût d'acquisition d'un vélo neuf, mais au maximum CHF 200.-.

## Conditions

1. Achat d'un vélo neuf en Valais ; les kits de montage sont exclus de toutes aides financières
2. Domicile légal du bénéficiaire sur la commune de Noble-Contrée
3. Déposer dans un intervalle de 3 mois après l'achat une demande écrite à l'administration communale en complétant le formulaire
4. Fournir la facture originale d'achat
5. L'offre est limitée à l'acquisition d'un vélo par personne, titulaire du permis adéquat.

## Informations complémentaires

On distingue deux types de vélo électrique :

### **Les vélos électriques « lents »**

Il s'agit des cyclomoteurs légers avec une assistance au pédalage jusqu'à 25 km/h et une puissance de moteur maximale de 500 watts, pas de plaque d'immatriculation requise. Age minimum: 14 ans. Un permis de conduire de catégorie M est requis. Dès 16 ans, le permis de conduire n'est pas requis. Le port du casque est recommandé.

### **Les vélos électriques « rapides »**

Ce sont les cyclomoteurs avec une assistance au pédalage jusqu'à 45 km/h et une puissance de moteur maximale de 1000 watts, plaque d'immatriculation jaune et vignette assurance requises. Age minimum: 14 ans. Un permis de conduire des catégories M est requis, le port du casque est obligatoire.

